

1. Données du bien du patrimoine mondial**1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial**

Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial**Etat(s) partie(s)**

- Suisse

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

269

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1983

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (longitude / latitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair	46.629 / 10.448	2036	0	2036	1983
Total (ha)		2036	0	2036	

Commentaire

correction: 2.036 ha

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Carte du couvent	19/12/2005	
Carte du couvent	19/12/2005	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Oliver Martin
Office fédéral de la Culture
Chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques
Département fédéral de l'intérieur (DFI)

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Jürg GOLL
Pro Kloster St.Johann
Stiftung

Commentaire

Archäologischer Dienst Graubünden Jürg GOLL Bauhütte CH-7537 Müstair Suisse Téléphone: +41 81 858 56 62 Fax: +41 81 858 62 92 Email: goll@mustair.ch

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)

Commentaire

www.muestair.ch

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé**Commentaire**

The Men and the Biosphere programme: Le site se trouve dans la Unesco-Biosphère Reserve Val Müstair Parc Nazional Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), 1er et 2ème protocole.

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur****Commentaire**

déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective adoptée par le Comité lors de sa 37ème session (WHC 37 COM 8E).

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(iii)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

iii: l'ensemble du couvent avec tous les éléments, constructions et bien archéologiques le cycle de peintures murales la fonction religieuse intégrale d'un couvent bénédictin la fonction spirituelle et spatiale du couvent dans le contexte social et physique plus large

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée**2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle****3. Facteurs affectant le bien****3.14. Autre facteurs****3.14.1 - Autre(s) facteur(s)**

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
3.1	Habitat et développement								
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs								
3.2	Infrastructures de transport								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services								
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables								
3.3.5	Grandes installations linéaires								
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques								
3.5.3	Modification du régime des sols								
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales								
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique								
3.7.2	Humidité relative								
3.7.5	Poussière								
3.7.8	Micro-organismes								
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine								
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses								
3.8.4	Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels								
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs								
3.9	Autres activités humaines								
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine								
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains								
3.11.2	Tremblement de terre								
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)								
3.13	Gestion et facteurs institutionnels								
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact								
3.13.3	Activités de gestion								
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure			

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique				
3.7.2	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.7.5	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.7.8	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité faible	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

programme de suivi permanent depuis 30 ans concernant les conditions locales

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien **ne possède pas de zone tampon** au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

La création d'une zone tampon est en discussion.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ou traditionnel)

Des législations spécifiques de protection existent à tous les niveaux étatiques (fédéral, cantonal, communal).

Niveau fédéral:

Le bien inscrit est objet d'importance nationale et sous protection fédérale. Le site figure dans l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS (www.isos.ch) en tant que périmètre avec le plus haut degré de protection (sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres, suppression de toutes les causes de perturbation) à Münstair, inscrit en tant que village d'importance nationale.

Lois et ordonnances fédérales :

Loi fédérale sur la protection du paysage et de la nature du 1er juillet 1966

(LPN; RS 451, <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html>);

Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1,

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html);

Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse

(OISOS, RS 451.12,

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_12.html) ;

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700, <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html>);

Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire, (OAT, RS 700.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700_1.html);

Niveau cantonal :

Le canton protège le bien et veille sur sa conservation. Dans ce but, il a classé le site en tant que monument historique protégé.

Loi cantonale:

Gesetz über die Förderung des Natur- und Heimatschutzes im Kanton Graubünden vom

24. Oktober 1964 [Loi sur l'encouragement de la protection de la nature et du paysage dans le Canton des Grisons] (RS 496.000,

<http://www.navigator.ch/gr/lpext.dll?f=templates&fn=main-h.htm&vid=de>)

Verordnung über den Natur- und Heimatschutz vom 27. November 1946 [Ordonnance cantonale sur la protection de la nature et du paysage] (RS 496.100,

<http://www.navigator.ch/gr/lpext.dll?f=templates&fn=main-h.htm&vid=de>)

Gesetz zur Kulturförderung KFG vom 28. September 1997 [Loi cantonale sur l'encouragement de la culture]

(RS 494.300,

<http://www.navigator.ch/gr/lpext.dll?f=templates&fn=main-h.htm&vid=de>)

Niveau communal :

La commune protège le site par l'établissement d'une zone libre autour du site et en veillant sur la protection adéquate du site par le biais de sa loi sur les constructions.

Loi communale :

Zonenplan und Baurecht der Gemeinde Münstair [loi de construction de la commune de Münstair]

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Le bien **ne possédait pas** de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle

exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Il existe des mesures de protection **adaptées** dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, mais certaines failles dans leur mise en œuvre **compromettent le maintien** de la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

La législation pour la protection dans la zone tampon pourrait être renforcée.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion**4.3.1 - Système de gestion**

La Fondation « Pro Kloster Münstair » est responsable pour la gestion et la conservation du site. Elle est composée d'un conseil de fondation, d'une direction et d'un directeur. Elle est notamment chargée d'établir et de réaliser le concept de conservation et de recherche archéologique, le concept de financement, de communication et d'exploitation. Elle établit le budget annuel du site, planifie et contrôle en tant que maître d'œuvre les travaux d'entretien et de restauration. Selon l'acte de fondation, la Fondation « Pro Kloster Münstair » a pour but de collecter les fonds nécessaires pour la sauvegarde du site et veiller sur les travaux et les mesures de conservation. En outre, liée étroitement à la collecte des fonds, elle est responsable de la communication du site.

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) :
Le seul Plan de gestion disponible au Centre de patrimoine mondial est datant de 2004 et sur support papier. Si le Plan de gestion mentionné ci-dessus est actuellement en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir la version électronique au CPM. Si un Plan de gestion plus récent est en vigueur, veuillez soumettre une version électronique à CPM. Dans les deux cas précités, la soumission (CD-Rom ou web-link) devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Sunday, October 16, 2005

- **Question 5.02**

Un comité directeur du patrimoine mondial ou un comité de gestion similaire a été constitué pour superviser la gestion du site

- **Question 5.03**

Date de constitution : 1969

Rôle : La Fondation « Pro Kloster Münstair » est responsable pour la gestion et la conservation du site. Elle est composée d'un conseil de fondation, d'une direction et d'un directeur. Elle est notamment chargée d'établir et de réaliser le concept de conservation et de recherche archéologique, le concept de financement, de

communication et d'exploitation. Elle établit le budget annuel du site, planifie et contrôle en tant que maître d'œuvre les travaux d'entretien et de restauration.

Mission : Selon l'acte de fondation, la Fondation « Pro Kloster Münstair » a pour but de collecter les fonds nécessaires pour la sauvegarde du site et veiller sur les travaux et les mesures de conservation. En outre, liée étroitement à la collecte des fonds, elle est responsable de la communication du site.

Statut Juridique ou officiel : legal

- **Question 5.05**

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion dans le cadre d'une législation de protection

4.3.2 - Documents pour la gestion

Titre	Statut	Disponible	Date	Lien vers source
Plan de gestion	En vigueur	Non Disponible	01/10/2004	

Commentaire

- acte de fondation de la Fondation Pro Münstair de 1969/87 - règlement de la Fondation de 2000 - Convention entre la Fondation et le Couvent du du 12 février 2013

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Excellente

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un

rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique**

2004 mise en place d'un Bureau de gestion concernant la construction et l'entretien avec un directeur permanent sur place (Bauhütte)

4.4. Ressources financières et humaines**4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	20%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	20%
Gouvernemental (Local / municipal)	0%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	30%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0.1%
Autres subventions	30%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)**4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose **est suffisant** mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleurs pratiques internationaux

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certains avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

Il s'avère difficile d'obtenir à long terme les moyens financiers pour l'analyse et la recherche archéologique.

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	57%
Temps partiel	43%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanent	100%
Saisonniers	

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Excellente
Extension des services communautaires	Bonne
Interprétation	Excellente
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellente
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellente
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Excellent
Interprétation	Excellent
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Goll, Jürg, Exner, Matthias, Hirsch, Susanne: Münstair. Die mittelalterlichen Wandbilder in der Klosterkirche. UNESCO-Welterbe, hg. v. Freunde des Klosters St. Johann in Münstair, Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung 2007 (Mit Faltafeln von Michael Wolf). Jahresberichte Archäologischer Dienst Graubünden, Denkmalpflege Graubünden, 1997–2009 (annuellement) www.info.muestair.ch

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Il ya un manque du soutien et des ressources pour l'élaboration des connaissances archéologiques et historiques.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Moyenne

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme **planifié et efficace** d'éducation et de sensibilisation qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

Il y a une présentation et **une interprétation excellentes** de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Excellente
Musée de site	Excellente
Guichets d'information	Excellente
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Excellente
Autres	Appropriée

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendence du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	En baisse
Il y a deux ans	En baisse
Il y a trois ans	Stationnaire
Il y a quatre ans	Forte augmentation (100 %+)
Il y a cinq ans	Forte augmentation (100 %+)

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Industrie touristique

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

Titre	Date	Lien vers source
Plan de gestion des visiteurs	01/09/2004	

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial **est géré efficacement** et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste **surtout limité à des questions administratives et de réglementation**

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Les influences par les touristes ne sont pas évitables (poussière), mais tolérables.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général intégré de suivi** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Absent
Communautés locales / municipales	Absent
Chercheurs	Excellente
ONGs	Excellente
Industrie	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Faible

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est **en cours**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

L'établissement d'une zone tampon est en discussion.

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique						
3.7.2	Humidité relative	L'équilibre entre l'aridité et de l'humidité dans l'abbatiale est très étroit.	L'aridité favorise la cristallisation du sel et l'humidité favorise la pousse des champignons sur les fresques médiévales.	Monitoring, mesurage permanent du climat, plan d'aération passive selon climat à l'extérieur.	contrôle permanent depuis 30 ans	maître d'oeuvre, groupe de travail de tous les disciplines qui s'occupent de la conservation	-
3.7.5	Poussière	poussière sur les fresques médiévales	Pollution normale, provoquée par la circulation des visiteurs et de l'utilisation normale de l'église	nettoyage périodique	chaque année une partie	maître d'oeuvre, restaurateur	réalisation prévue
3.7.8	Micro-organismes	voir 3.7.2	voir 3.7.2	voir 3.7.2	voir 3.7.2	voir 3.7.2	-

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

Les réponses n'ont pas fait ressortir de besoins de gestions critiques.

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et/ou naturelles **se dégradent partiellement**, mais l'état de conservation du bien du patrimoine mondial n'a pas subi d'impact notable.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Très positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Très positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Très positif
Autre (veuillez préciser)	Pas d'effet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Il faut un effort pour réaliser l'élaboration et publication des résultats archéologiques

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site

Organisation non gouvernementale
Organisations consultatives

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très bon
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très bon

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La **totalité** de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La Convention du patrimoine mondial
Le concept de valeur universelle exceptionnelle
La valeur universelle exceptionnelle du bien
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
L'efficacité de la gestion

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Excellent
Etat partie	Excellent
Gestionnaires des sites	Excellent
Organisation consultative	Excellent

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**
Raison de la mise à jour : déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective adoptée par le Comité lors de sa 37ème session (WHC 37 COM 8E).
- **Tableau des informations géographiques**
Raison de la mise à jour : correction: 2.036 ha

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques